

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DES VOSGES
--

PROMOTION INTERNE
LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, article 6 alinéa 1°),

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Considérant que 53 postes sont à pourvoir pour 2025,

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude à l'emploi d'Agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne - suite à examen professionnel est complétée ainsi qu'il suit :

BERNARD Michaël	ATPAL 2 CL	GRANGES-AUMONTZEY
BRIOT Christophe	ATPAL 1 CL	GERARDMER
COIFFIER Peggy	ATPAL 1CL	NEUFCHATEAU
GROSDIDIER Francis	ATPAL 2CL	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRUYERES-VALLONS DES VOSGES
L'HOTE Noel	ATPAL 1 CL	LA BRESSE
PIERRE Christophe	ATPAL 2 CL	LE THOLY
POIROT Didier	ATPAL 2 CL	LA BRESSE
RICHARD Frédéric	ATPAL 2 CL	CHARMES

Article 2 : La durée de validité est de deux ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Madame la Préfète des Vosges.

Fait à Epinal, le 12 Juin 2025

Le Président,

Michel BALLAND
Maire honoraire de Girmont